

QUOI FAIRE SI MON ENFANT EST VICTIME

# D'INTIMIDATION

À L'INSTITUT PACIFIQUE?

Nous vous invitons à dénoncer tout cas d'intimidation vécu par votre enfant à l'Institut Pacifique en remplissant un **rapport de dénonciation** qui se trouve dans les locaux de l'Institut Pacifique.

Une fois complété, vous devez le remettre à un éducateur.

Vous pouvez aussi en parler directement à un éducateur qui remplira un rapport avec vous. Tout cela sera confidentiel.

Soyez assurés que les éducateurs de l'Institut Pacifique mettront en place tous les moyens nécessaires pour contrer l'intimidation.



## INTIMIDATION

Tout comportement, parole ou geste, délibéré ou non, fait à répétition et où les forces entre les personnes sont inégales, y compris sur le cyberspace, et qui a pour effet d'entraîner des sentiments de détresse, de blesser, de rejeter ou d'humilier l'autre.